



Objet : AFITF : des arbitrages qui permettent de tenir les engagements de la LOM sur le plan budgétaire.

La décision du gouvernement de mettre à contribution les transports aérien et routier pour participer au financement des infrastructures de notre pays permet de fiabiliser la trajectoire des dépenses prévues par la loi d'orientation sur les mobilités (LOM).

Grâce à ces décisions responsables, l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF) disposera des 3 milliards d'euros nécessaires à son budget d'investissement à partir de 2020.

En 2019, ce budget s'équilibre à 2,5 milliards d'euros de crédits de paiements opérationnels, en hausse de 10 % sur un an et de 31 % sur la période 2013-2017.

Au total, comme indiqué par M. le Premier ministre, 13,7 milliards d'euros pourront être consacrés au développement des infrastructures de transport, dont 51 % pour le secteur ferroviaire, entre 2018 et 2022.

Cette aide supplémentaire va permettre à l'AFITF de tenir les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités, actuellement en débat à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Ce texte législatif veut répondre notamment à deux grands défis auxquels nous sommes confrontés : la transition écologique, car l'urgence environnementale et climatique appelle à un changement notable de nos comportements ; les mobilités au quotidien, qui doivent être l'occasion d'inventer, d'innover et d'améliorer les déplacements de nos concitoyens.

En abondant le budget de l'AFITF, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, témoigne de sa volonté d'être en cohérence avec les objectifs et les ambitions de la loi d'orientation sur les mobilités.

Christophe BÉCHU

Président